

Délibération de l'Assemblée des Propriétaires A.S.A. des Canaux d'Irrigation d'UR 03/2014

Nombre de membres

Af. à	en exercice	Qui ont pris
L'assemblée	Nombre de voix	Part à la
des propriétaires		décision (voix)
207	356	116

Séance du 16 mai 2014.

L'an deux mille quatorze,
et le seize mai à dix-huit heures.

Date de la convocation

23 avril 2014

Le Syndicat de l'ASA des Canaux d'Irrigation d'UR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques BARNOLE, Président.

Présents : MM. AGUILERA David (1 voix) - BANAIKS Marcel (1 voix) - BARNOLA Jeanne (4 voix) - BARNOLE Jacques (7 voix) - BERNABEU Antoine (3 voix) - BLANC Gilles (5 voix) - CABELGUENNE Maurice (1 voix) - CABEZUDO François (1 voix) - CARCASSONNE Augustin (2 voix) - Commune d'Ur (7 voix) - COROMINAS Sauveur (1 voix) - DAUPLES Jacques (1 voix) - DE PASTOR SUZANNE (2 voix) - DOMENGE Jean (1 voix) - DORDAN Pierre (2 voix) - FIERRO Alfonso (1 voix) - GFA MARTY (10 voix) - GAEC FLEURY (10 voix) - GANTOU Marie-Claire (1 voix) - GARRETTE Jacqueline (1 voix) - GARRETTE Joël (1 voix) - GRAU Jérôme (1 voix) - GUIX Gilbert (1 voix) - IND. LLANAS-DUPOND-LICCIARDI (3 voix) - ITIER Bruno (1 voix) - JUNCA Martin (1 voix) - LEDIG Cédric (1 voix) - MONER Henri (1 voix) - PALOMA Diego (1 voix) - RIBOT Nicole (1 voix) - SUNE Joséphine (1 voix) - VANMEENEN Patrick (1 voix)

Excusé(es) ayant donné pouvoir : MARTI Augustin (7 voix) à GANTOU Marie-Claire (1 voix) - LAURENT Sandrine (4 voix) à LEDIG Cédric (1 voix) - AVIM les violettes (1 voix) à GARRETTE Jacqueline (1 voix) - PUIG Maud (1 voix) à ITIER Bruno (1 voix) - MEYA Joseph (1 voix) à IND. LLANAS-DUPOND-LICCIARDI (3 voix) - AVIM Castella 1 (1 voix) à MONER Henri (1 voix) - FERNADEZ GUIRAO JAIME (1 voix) à BANAIKS Marcel (1 voix) - COMAS Josette (1 voix) à DAUPLES Jacques (1 voix) - ARNAUDIES Caroline (1 voix) à LEDIG Cédric (1 voix) - RIU René (1 voix) à BARNOLE Jacques (7 voix) - FAURIE Alain (1 voix) à BARNOLE Jacques (7 voix) - PLANES Henri (1 voix) à BARNOLE Jacques (7 voix) - PONCET Michel (1 voix) à BARNOLE Jacques (7 voix) - BRAGULAT Rose (1 voix) à GUIX Gilbert (1 voix) - Raymond RIBOT (2 voix) à RIBOT Nicole (1 voix) - GARRETTE Françoise (1 voix) à GARRETTE Joël (1 voix) - DOMENECH Marie (8 voix) à BERNABEU Antoine (3 voix) - BERNABEU Jeannine (1 voix) à BERNABEU Antoine (3 voix) - LLANAS Jean-Claude (1 voix) à IND. LLANAS-DUPOND-LICCIARDI (3 voix) - LICCIARDI François (1 voix) à IND. LLANAS-DUPOND-LICCIARDI (3 voix) - BANAIKS Bernard (3 voix) à BANAIKS Marcel (1 voix).

.../...

Observations : M. Jacques BARNOLE est limité à 20 voix (Article n°6 des statuts).

Secrétaire de séance : M. DORDAN Pierre.

Administratif(s) présent(s) : Cédric LEDIG, secrétaire.

Objet : Elections des syndics : 3 postes à pouvoirs

VU l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 ;

VU le décret d'application n°2006-504 du 3 mai 2006 ;

VU les statuts de l'ASA des Canaux d'Irrigation d'UR ;

VU l'article 10 des statuts de l'ASA CI UR ;

Considérant la demande exprimée par M. François LICCIARDI, au cours du Syndicat du 28 février 2014, de faire partie du renouvellement du 2^{ème} tiers, et de ne pas solliciter un nouveau mandat de syndic ;

Considérant la demande exprimée M. Marcel BANAIKS en qualité de suppléant, au cours du syndicat du 28 février 2014, de faire partie du renouvellement du 2^{ème} tiers et de ne pas solliciter un nouveau mandat de syndic ;

Considérant que lors du conseil syndical du 28/02/2014, M. Gilles BLANC a été tiré au sort, pour le renouvellement du 2^{ème} tiers sortant.

Monsieur Jacques BARNOLE expose à l'assemblée qu'il convient d'élire 3 membres dont 2 titulaires et 1 membre suppléant du Syndicat de l'ASA CI Ur.

Il invite les membres de l'Assemblée des Propriétaires à se porter candidat et à passer au vote.

Se porte candidat en qualité de membres titulaires et sur proposition du Président :

Messieurs, Gilles BLANC et Jérôme GRAU.

- Nombre de votants..... 116 (voix)
- Suffrages exprimés.....116 (voix)

Se porte candidat en qualité de membres suppléants et sur proposition du Président :

Monsieur Cédric LEDIG

- Nombre de votants..... 116 (voix)
- Suffrages exprimés.....116 (voix)

L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES, APRES EN AVOIR DELIBERE (116 VOIX POUR) A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS DECIDE DE :

1. **ELIRE** en qualité de membres titulaires : BLANC Gilles et GRAU Jérôme (116 voix) ;
2. **ELIRE** en qualité de membre suppléant: LEDIG Cédric (116 voix) ;
3. **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la DDTM le :

Publiée et/ou notification le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Président,

Le Président,
Jacques BARNOLE